

**INFORMATION DU PUBLIC CONCERNANT LA TRANSMISSION DE DONNEES  
POUR LE REGISTRE DU RHÔNE DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA  
CIRCULATION ROUTIERE**

Dans le cadre d'une convention entre le SDMIS et l'Université Gustave Eiffel, le SDMIS transmet certaines données concernant les personnes victimes d'un accident de la circulation et secourues par les sapeurs-pompiers du SDMIS. Ceci afin de permettre la tenue du Registre du Rhône des victimes d'accidents de la circulation routière (ReVARRhône).

Ce Registre est qualifié par le Comité d'évaluation des registres et autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les données sont exploitées de façon statistique à des fins de recherches strictement médicales. Ces recherches permettent de connaître plus précisément les conséquences des accidents de la route.

### **Comment obtenir plus d'informations sur le registre ?**

Vous pouvez consulter le site internet du registre :

<https://www.revarrhone.org/>

Vous pouvez également consulter la [note d'information du registre concernant le traitement des données à caractère personnel](#)

### **Qui est concerné par cette transmission de données ?**

Toute personne, quel que soit son âge et son lieu habituel de résidence, qui a été victime d'un accident

- survenant sur une voie publique ou privée du département du Rhône, et
- impliquant au moins un moyen mécanique de locomotion.
- qui est secourue par les sapeurs-pompiers du SDMIS.

### **Quelles sont les données transmises par le SDMIS ?**

- l'adresse du lieu de l'intervention
- la date et l'heure du début de l'intervention
- le type d'accident (ex : voiture et piéton ; transport en commun et cycliste etc.)
- le nom, le prénom et le sexe de la victime
- le bilan médical (blanc, vert, jaune, rouge)
- l'établissement de soins où la victime a été transportée

Ces données sont issues des traitements de la gestion de l'alerte et de la fiche bilan victime mis en œuvre par le SDMIS dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public et de sauvegarde des intérêts vitaux des personnes.

Les données à caractère personnel recueillies à l'occasion du traitement ne font pas l'objet d'un transfert dans un pays hors Union européenne.

### **Qui peut accéder à ces données ?**

Seuls les personnels habilités du SDMIS peuvent accéder à ces données, les extraire et les transmettre de manière sécurisée aux personnels habilités assurant la gestion du registre.

## Quels sont vos droits sur les données me concernant utilisées dans le projet ?

Vous disposez de droits sur les données vous concernant :

- Le droit d'opposition vous permet, si vous ne souhaitez pas que les données vous concernant soient transmises, de vous y opposer. Cette opposition empêche l'extraction et la transmission des données vous concernant à l'université Gustave Eiffel ;
- Le droit d'accès vous permet de demander à consulter les données vous concernant et à en obtenir une copie ;
- Le droit de rectification vous permet de demander de faire corriger les données vous concernant si vous constatez qu'elles contiennent une erreur ;
- Le droit à l'effacement vous permet de demander que les données vous concernant soient effacées.

Vous pouvez exercer vos droits directement auprès du responsable de traitement :

**Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours**

17 rue RABELAIS - 69421 Lyon CEDEX 03 - Téléphone : 04 72 84 37 18

Pour toute facilitation, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données du SDMIS par courriel à l'adresse suivante [dpd@sdmis.fr](mailto:dpd@sdmis.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez [adresser une réclamation à la CNIL](#).